



FORMULAIRE - DEMANDE D'AUTORISATION ABATTAGE-ÉMONDAGE

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
109, rue Sainte-Anne
Sainte-Anne-de-Bellevue, Qc H9X 1M2
Téléphone : 514-457-5500
Télécopieur : 514-457-6087
Courriel : info@sadb.qc.ca

Date de la demande :	
----------------------	--

PROPRIÉTAIRE	
Nom du propriétaire ou mandataire autorisé :	
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel :	

TRAVAUX	
Adresse des travaux	
Date du début des travaux	
Type de demande	Abattage <input type="checkbox"/> Élagage <input type="checkbox"/>
Zonage du terrain	Résidentiel <input type="checkbox"/> Commercial/Industriel <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/>

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET RAISON DE L'ABATTAGE OU DE L'ÉMONDAGE	CROQUIS DE L'EMPLACEMENT DE L'ARBRE

FRAIS

- Le paiement du permis (non remboursable) pour arbre mort/malade : 65 \$
- Le paiement du permis (non remboursable) pour abattage ou élagage de plus de 30% : 65\$
- Aucuns frais s'il s'agit d'une intervention sur un frêne.**



FORMULAIRE - DEMANDE D'AUTORISATION ABATTAGE-ÉMONDAGE

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
109, rue Sainte-Anne
Sainte-Anne-de-Bellevue, Qc H9X 1M2
Téléphone : 514-457-5500
Télécopieur : 514-457-6087
Courriel : info@sadb.qc.ca

RÉGLEMENTATION

Interdictions : aucun arbre identifié comme « à protéger » (article 3.13 reg. no 533) ne peut être abattu, sauf pour les raisons suivantes:

- La maladie ou la mort de l'arbre;
- Les dommages constatés aux fondations, aux conduites souterraines, aux trottoirs ou aux pavages et attribuables aux racines;
- Une nouvelle construction, l'agrandissement d'une construction existante ou l'installation d'une piscine,
- Lorsque l'abattage est exigé par une compagnie d'électricité ou de ;
- Lorsque l'abattage est recommandé par un expert reconnu (ingénieur forestier ou autre);
- Aucun arbre identifié comme « à protéger » (article 3.13 reg. No 533) ne peut être écimé;

Il est interdit de couper plus de 30% des branches de tout arbre identifié « à protéger », sauf pour les raisons suivantes :

- Branches mortes ou malades ;
- Branches qui présentent un risque pour la propriété ou ses occupants ;
- Lorsque la coupe des branches est exigée par une compagnie d'électricité ou de téléphone à cause des risques.

TRAVAUX NE NÉCESSITANT PAS UN CERTIFICAT D'AUTORISATION

- Tout élagage de moins de 30 %;
- Tout arbre de moins de 10 cm (4") de diamètre mesuré à une hauteur de 1 m (3,3') du sol.

***** Vous devez indiquer s'il s'agit d'une intervention sur un frêne. Si oui, vous devez vous conformer la réglementation sur la préservation des frênes. Un document explicatif vous sera remis en même temps que le permis. *****

À L'USAGE DE LA VILLE

Permis	Accordé <input type="checkbox"/>	Refusé <input type="checkbox"/>	Détail :
Rapport d'expert	Annexé <input type="checkbox"/>	Demandé <input type="checkbox"/>	Détail :

À L'USAGE DE LA VILLE – COMMENTAIRES



**FORMULAIRE -
DEMANDE D'AUTORISATION
ABATTAGE-ÉMONDAGE**

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
109, rue Sainte-Anne
Sainte-Anne-de-Bellevue, Qc H9X 1M2
Téléphone : 514-457-5500
Télécopieur : 514-457-6087
Courriel : info@sadb.qc.ca

Déclaration du requérant

Je soussigné, _____ certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets.

Signature : _____ Date : _____

Si la demande est conforme, le permis ou certificat, sera émis dans un délai de trente (30) jours à compter de la date à laquelle le dossier de la demande est complet.

Aucune demande incomplète ou non payée ne sera traitée



BÂTIMENT ACCESSOIRE – CABANONS, REMISES, GAZEBOS, SERRES ET PERGOLAS

DOCUMENTS REQUIS POUR L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION

Une demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'un bâtiment accessoire doit être accompagnée des documents suivants:

- Certificat de localisation de la propriété ;
- Nom de la compagnie effectuant les travaux ;
- Estimé et description détaillée des travaux ;
- Plan de la propriété à l'échelle, indiquant les bâtiments existants, l'emplacement et les dimensions du bâtiment accessoire à être installé ;
- Plans d'élévation de la structure proposée ;
- Matériaux qui constituent le bâtiment accessoire ;
- Demande de certificat d'autorisation remplie ;
- Frais applicables acquittés ;

Notez que durant l'étude de votre demande, d'autres documents pourront vous être demandés.

Veillez noter que si l'installation se fait dans le secteur sud de la ville, votre demande pourrait être assujetti à une révision par le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU).

Pour plus d'information, contactez le département d'Aménagement Urbain et Inspection des Bâtiments au (514) 547-1400.

Si la demande est conforme, le permis ou certificat, sera émis dans un délai de trente (30) jours à compter de la date à laquelle le dossier de la demande est complet.

Aucune demande incomplète ou non payée ne sera traitée



ACCESSORY BUILDINGS – SHEDS, GAZEBOS, DOMESTIC GREENHOUSES AND PERGOLAS

REQUIRED DOCUMENTS FOR CERTIFICATE OF AUTHORIZATION

A request for a certificate of authorization for the installation of any accessory building must (shall) include:

- Certificate of location of the property ;
- Name of the company executing the work ;
- Estimate and detailed description of the work being executed ;
- A scale plan of the property showing all existing structures, the location and the dimensions of the accessory building to be installed ;
- Elevation plans of proposed structure ;
- Permit application form completed ;
- Permit application fees ;

Please note that upon revision of your permit application, additional documents may be requested.

Please note that if the installation is being done in the south sector of the city, it may have to be reviewed by the Planning Advisory Committee (PAC).

For further information, please contact the Urban Planning and Building Inspection department at (514) 457-1400.

If the application is in conformity, the permit or certificate, will be issued within thirty (30) days from the date on which the application file is complete.

No incomplete or unpaid request will be processed.